



Direction générale de
l'environnement (DGE)

Division biodiversité et
paysage

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

**Aux Municipalités des communes
vaudoises**

Réf. : DGE-BIODIV/RSY

Lausanne, le 4 juillet 2025

Affaire traitée par :

Romain Savary

☎ : n° tél. 021 316 01 34

Inscription aux cours CEP sur la Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Les plantes exotiques envahissantes s'imposent comme un sujet important dans la gestion du territoire : agriculture, forêts, routes, cours d'eau, zones construites, etc. Des interventions sont nécessaires pour éviter des dommages excessifs à la santé publique, aux infrastructures ou à l'environnement.

C'est pourquoi, les communes sont appelées à jouer un rôle de premier plan par leur gestion des terrains communaux, mais aussi leur proximité avec la population. Ce rôle est d'autant plus important depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager ([LPrPNP](#)) et son règlement ([RLPrPNP](#)). Les articles 37 (LPrPNP) et 33 (RLPrPNP) définissent les responsabilités de lutte pour les espèces de [l'annexe 5](#).

La Division Biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement a le plaisir de vous annoncer **la mise en ligne des inscriptions pour ces cours de formation ciblée sur la reconnaissance des plantes exotiques envahissantes et les techniques de lutte à appliquer au sein des communes.**

Ce cours comprend 1° un cours en ligne (e-learning) à valider avant de pouvoir participer à 2° la demi-journée de formation pratique sur le terrain.

Trois demi-journées de cours de terrain, réparties sur le canton, sont organisées cette année, soit :

- **Mardi 26 août 2025, 7:30h-12h :** **Avenches**
- **Mercredi 27 août 2025, 7:30h-12h :** **Penthaz**
- **Jeudi 28 août 2025, 7:30h-12h :** **Bex**

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division biodiversité et paysage

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes – Offre de formation pour les communes

Les détails des lieux de rendez-vous, exigences, informations et liens pour s'inscrire et suivre le cours e-learning se trouvent sur le site du CEP. Ne tardez pas à vous inscrire via le site internet du CEP en suivant le lien suivant :

<https://formation.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/lutte-contre-les-plantes-exotiques-envahissantes>

Ce cours s'adresse notamment au personnel communal en charge de l'entretien des espaces verts, des cours d'eau et des talus, ainsi qu'aux conseillères et conseillers municipaux en charge des espaces verts, des forêts, de l'urbanisme et des constructions.

Les coûts de formation sont entièrement pris en charge par l'Etat de Vaud.

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer lors de cette formation, nous vous adressons, Mesdames les Syndiques et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.



Frédéric Hofmann

Chef de section Chasse, pêche
et espèces



Romain Savary

Collaborateur scientifique – Espèces

Copie @ :

- DGAIC – Affaires communales
- UCV, ACV
- Mme C. Strehler Perrin, cheffe de division, DGE-BIODIV